31 octobre 2025 | RES-IUDICATE



Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

RES-IUDICATE





Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 31 octobre 2025 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 22 juillet 2024 sous réserves d'incidents



RES-IUDICATE

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle « AARPI »
Siège social : 35 Boulevard Théodore Lacombe BP 8101930201 BAGNOLS SUR CEZE
CEDEX
AVIS DE CONSTITUTION



31 octobre 2025 | RES-IUDICATE



Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date à NIMES du 22/03/2024 il a été régularisé une convention d'association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle dénommée » RES-IUDICATAE », ayant son siège social 35 boulevard Théodore Lacombe BP 81019 30201 BAGNOLS SUR CEZE, inscrite à l'Ordre des Avocats de NIMES en date du 15/06/2024 à effet du 18/06/2024 et à l'Ordre des Avocats de CARPENTRAS en date et à effet du 10/06/2024.

L'Association regroupe les Cabinets associés suivants :

- Maître Philippe HILAIRE-LAFON, sis 35 boulevard Théodore Lacombe BP 81019 30201 Bagnols sur Cèze Cédex.
- Maître Maïté MELILLAN MONTIEL sis 23 Rue des Vieux Fossés 84100 ORANGE.

L'Association est placée sous le régime de la responsabilité professionnelle individuelle des associés. Pour avis